



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 06 décembre 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
En exercice	Délibération
11	10

L'an deux mille vingt-trois et le **06 décembre 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents :

Date de la Convocation : 27/11/2023

Date d'affichage : 27/11/2023

Madame **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

Convention spécifique relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du FPS. – DE 2023_073

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Belcastel:

- a mis en place, en 2017, la réforme de décentralisation du stationnement payant sur voirie, adoptée dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),
- par délibération n°69/2017 a décidé, entre autres, d'établir et de notifier directement les avis de paiement des FPS ainsi que de mettre en place une Convention Cycle Partiel avec l'ANTAI pour l'émission du titre exécutoire en vue du recouvrement forcé de la créance.

La Convention avec l'ANTAI arrivant à expiration le 31/12/2023, une nouvelle convention doit être signée pour continuer à bénéficier des prestations de l'ANTAI du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés



DECIDE :

- de renouveler la Convention Cycle Partiel avec l'ANTAI pour l'émission du titre exécutoire en vue du recouvrement forcé de la créance, pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2026;
- de donner à monsieur le Maire le pouvoir de signer tous les actes nécessaires à la mise en place de la susdite convention.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 12/12/2023
- publication en date du: 12/12/2023